



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE
Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 2 juin 2025

Nombre de membres composant le Conseil : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres représentés : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VACQUÉ, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le vingt-huit mai.

PRESENTS :

Jacques BOREL – Jean-François BOULAY - Jérôme COTTIER – Isabel ENRIQUEZ– Claude ETIENNE – Nora GALLO– Fabien GAVA - Patrick ISSARTEL - Jean-Pierre PERSONNE – Cécile RICHARD – Christelle SAINT-BAUZEL – Joseph SALVI – Hélène SAUVE - Luc SAUVE – Ginette SOULIER- Christophe TRIQUET-SABATÉ - Jean-Noël VACQUÉ

REPRESENTÉS :

Gianni MENEGHELLO avait donné procuration à Christelle SAINT-BAUZEL

ABSENTS :

Guyline BISSON -Chloé CHALAN – Myriam GROSSIAS - Jacques PAGES (excusé) - Samira TAFTI

Secrétaire de séance : Cécile RICHARD

Assistait à la réunion, la Directrice Générale des Services : Marion JUGE

Est nommée Auxiliaire du Secrétaire de séance : Marion JUGE

Délibération n°DL.2025-049-911 : CHANGEMENT DENOMINATION MULTIACCUEIL « YVES DUMICHEL » AU PROFIT DE MAISON DE LA PETITE ENFANCE (MPE) YVES DUMICHEL

Christelle SAINT-BAUZEL rapporteur, expose :

La délibération du 21 janvier 2021 est venue créer le budget annexe dédié à la petite enfance en le dénommant BUDGET ANNEXE du MULTIACCUEIL « YVES DUMICHEL ». Naturellement, cette dénomination est reprise dans tous les documents administratifs et budgétaires inhérents à la petite enfance.

Pour autant, dans l'esprit de tous, il s'agit de la Maison de la Petite Enfance. L'inauguration en date du samedi 16 mars 2024 ainsi que la signalétique sur site abondent également dans ce sens.

Il est rappelé que la Maison de la Petite Enfance héberge 3 services : Une micro-crèche, un Relais Petite Enfance (RPE) et un lieu d'accueil enfant parent (LAEP).

Afin de corriger cette dénomination, afin que les documents administratifs et comptables concordent avec la réalité, il convient de modifier le nom MULTIACCUEIL YVES DUMICHEL en MAISON DE LA PETITE ENFANCE (MPE) YVES DUMICHEL.

Le Conseil Municipal ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération 2021-002-711 en date du 11 janvier 2021 portant création du budget annexe du multiaccueil YVES DUMICHEL,

Considérant que la dénomination juridique et administrative de l'établissement doit être modifiée pour répondre à la réalité de terrain,

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

AR Prefecture

047-214701682-20250602-DL2025_049-DE
Reçu le 04/06/2025
Publié le 04/06/2025

Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE

Article Premier : la modification de dénomination du budget annexe du Multiaccueil Yves Dumichel au profit de budget annexe Maison de la Petite Enfance (MPE) Yves Dumichel.

Article 2 : la signature de tous les documents nécessaires à cette modification administrative.

Article 3 : la Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nombre de suffrages exprimés : 18

Délibération adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication, conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramont-de-Guyenne, le 3 juin 2025

